



*Réhabilitation du bâtiment des associations
dans le parc des châsses
14830 LANGRUNE sur MER*

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres :

Vendredi 23 juillet 2021 à 12 heures

REGLEMENT DE CONSULTATION

PROCEDURE ADAPTEE

Maître de l'ouvrage

*Commune de Langrune sur mer
22, rue de la Mairie
14830 LANGRUNE sur MER
mairie@mairie-langrune.fr*

Objet de la consultation :

Rénovation d'un bâtiment destiné aux associations, au Parc des Châsses à
Langrune sur mer.

Date limite de remise des candidatures et des offres :

Le vendredi 23 juillet 2021 à 12h

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la rénovation d'un bâtiment du **Parc des Châsses à Langrune sur mer, destiné aux associations.**

La date prévisionnelle de démarrage de la période de préparation est octobre 2021, avec un démarrage des travaux à l'issue de cette phase de préparation.

ARTICLE 2 – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les pièces constitutives du DCE sont les suivantes :

- Règlement de « consultation » ;
- Acte d'engagement ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- PGCSPS ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Cadres de bordereaux ;
- Plans du projet ;
- Le calendrier général d'exécution ;

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. TYPE DE CONSULTATION

La présente consultation est lancée dans le cadre de la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le maître d'ouvrage s'engage le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre.

Le maître d'ouvrage s'engage également le droit d'attribuer le marché sans négociations.

3.2. MAITRISE D'ŒUVRE

Seul la conception et le suivi du lot Electricité sont assurés par une maîtrise d'œuvre privée. Il s'agit du BET RESO, Madame Sylvie MELLIER.

Le suivi des autres lots est assuré directement par la mairie de Langrune.

3.3. DECOMPOSITION EN LOTS

- LOT 00 Généralités
- LOT 01 Démolitions – Gros-Œuvre – Carrelage-Faïence – Menuiseries Intérieures – Sols-Peintures :
Pas de consultation, travaux en régie
- LOT 02 Couverture
- LOT 03 Menuiseries extérieures PVC
- LOT 04 Cloisons Doublages Isolations
- LOT 05 Plomberie VMC
- LOT 06 Electricité – courants faibles – chauffage électrique

3.4. VARIANTES

Les entreprises peuvent proposer des variantes au présent dossier de consultation. Toutefois, chaque entreprise doit impérativement présenter une offre conforme, en premier lieu, au présent dossier de consultation.

Les éventuelles variantes proposées devront inclure toutes les prestations nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage.

3.5. DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de 6 mois à partir de la date de l'ordre de service de démarrage des travaux. Il comprend la période de préparation de chantier.

Un calendrier détaillé sera établi avec les entreprises pendant la période de préparation de chantier.

3.6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Il commence à courir le jour de la date de remise des offres.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

4.1. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les entreprises doivent fournir les justificatifs suivants :

- **DC1 et DC2 ou DUME (Document Unique de Marché Européen) rédigé en français ;**
- **Moyens en personnel de l'entreprise ;**
- **Moyens en matériel de l'entreprise ;**
- **Références de projets similaires de moins de 5 ans ;**

4.2. CONSTITUTION DU DOSSIER DE L'OFFRE

Chaque candidat doit produire les documents suivants :

- **L'acte d'engagement ;**
- **Le cadre de bordereau strictement rempli selon le modèle joint ;**
- **Le mémoire technique établi selon le cadre indiqué à l'article suivant ;**

ARTICLE 5 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

5.1. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les compétences, analysées par les moyens en personnel et matériel et les références proposées ;

5.2. CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

L'attribution des offres se fait selon 2 critères :

Le prix des prestations noté sur 70 points ;

La valeur technique de l'offre notée sur 30 points ;

1 – Prix des prestations :

La note est calculée selon la formule suivante :

$$N = P1/Pn \times 70$$

N= note attribuée ;

P1 = montant de l'offre la plus basse ;

Pn = montant de l'offre étudiée ;

2 – Valeur technique de l'offre :

L'entreprise doit présenter un mémoire technique décomposé selon les 3 sous-critères suivants, chacun noté sur 10 points :

- 1 – transmission de documents techniques, conformes au minimum aux exigences du CCTP, selon tableau ci-dessous ;
- 2 – transmission des moyens humains et matériels affectés à l'opération ;
- 3 – engagement sur le délai d'exécution du lot considéré, avec transmission d'un phasage ;

Tableau des documents techniques à fournir :

LOTS	Documents techniques à fournir
2 – Couverture	Mode opératoire de remplacement des plaques fibres-ciment
3 – Menuiseries extérieures PVC	Fiche technique des menuiseries ; Classement thermique des menuiseries ; Facteur solaire des vitrages ;
4 – Cloisons – Doublages – Isolations	Fiche technique isolant biosourcé ; Mode opératoire de réalisation de l'isolation en plafonds ;
5 – Plomberie – VMC	Fiches techniques des appareils sanitaires ; Fiche technique ballon d'eau chaude ; Principe de la ventilation simple flux
6 – Electricité – courants faibles – chauffage électrique	

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres doivent être transmises par voie électronique uniquement, sur la **plateforme** :

Avant le vendredi 23 juillet 2021 à 12h00

Seuls les fichiers .PDF sont autorisés

La signature électronique n'est pas exigée

Les dossiers qui seraient déposés après les dates et heures limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux qui ne respecteraient pas les conditions de remise, ne seront pas retenus.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de la mairie.

Service technique

M. Pascal FRERET

Tel : 06.81.01.48.53

Ou

Mairie de Langrune sur Mer

02.31.97.31.36